



OK  
COPIE  
OK

DECISION N° 009 /D/EDC/DG/DRHAG/SDAG/SM/2020 DU 28 FEV 2020  
Portant attribution du marché relatif à la livraison du gasoil au site de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 005/AONO/EDC/CIPM/2020 du 19 décembre 2019.

**Le Directeur Général de ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC),**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2006/406 du 29 Novembre 2006, portant création de la société Electricity Development Corporation (EDC);

Vu le Décret N° 2006/407 du 29 Novembre 2006, portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu le décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la Résolution N° 026/EDC/CA/2009 du 24 juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu la Résolution N° 120/CA/EDC du 09 novembre 2018 portant Règles Internes de passation, d'exécution et de contrôle des Marchés de EDC ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/EDC/CIPM/2020 du 19 décembre 2019 pour la livraison du gasoil au site de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC en sa session du 19 février 2020 relatif à l'examen du rapport final d'analyse des offres relatif à l'Appel d'Offres susvisé ;

**DECIDE :**

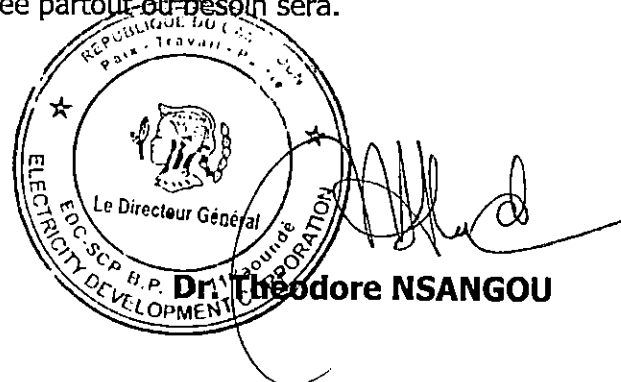
**Article 1<sup>er</sup>:** L'entreprise **TRADEX SA**, B.P : 1468 Douala, Tél. : (+237) 233 43 63 75 est attributaire du marché relatif à la livraison du gasoil au site de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar, pour un montant global, Toutes Taxes Comprises (TTC) de **deux cent dix-neuf millions sept cent cinquante-cinq mille (219 755 000) FCFA**, pour un délai d'exécution d'un **(01) an**.

**Article 2 :** Le Directeur Général de **TRADEX SA** ou **son représentant dûment mandaté** est invité à se présenter au siège de la société Electricity Development Corporation (EDC), au **Service des Marchés, 6<sup>ème</sup> étage, porte 606**, pour l'établissement dudit marché.

**Article 3 :** La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- CA
- MINMAP
- ARMP
- CIPM/EDC
- Attributaire
- SM/EDC



REPUBLIC OF CAMEROON  
Paix - Travail - Patrie  
Le Directeur Général  
EDC-SCP B.P. 1111 Yaoundé  
ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION  
**Dr. Theodore NSANGOU**